

Lundi 6 juin 2022  
Province de Québec  
MRC de Mékinac  
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le lundi six juin deux mille vingt-deux à 19 h 30 au Centre communautaire, 650, 4e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents: Mesdames les conseillères Martine Muller et Doriane Demers-Toutant ainsi que Messieurs les conseillers, Jean-Claude Coydon, Jacques Lemay, Frédéric Harnois et Michel Sesena sous la présidence de madame la maire Caroline Clément.

Absents : Monsieur le conseiller Frédéric Harnois  
Monsieur Pierre Beauséjour, secrétaire  
Remplacé par Madame Doriane Demers-Toutant

Ouverture de la séance : 19 H 34

## ORDRE DU JOUR

Mot de la maire

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1,1 Résolution : Mandater madame Doriane Demers Toutant pour remplacer le Secrétaire
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
3. Liste des comptes
4. Correspondance
5. Résolution : Code éthique Saint-Maurice
6. Résolution : Remboursement frais OBNL piste cyclable
7. Résolution : Inscription SADC
8. Résolution : Entente service 911
9. Résolution : Politique d'aide aux villégiateurs situés sur les terres du domaine de l'État
10. Résolution : Acceptation du dépôt « Schéma de couverture de risque »
11. Résolution : Nettoyage des fossés 90<sup>e</sup> Avenue
12. Résolution : Engager employée (contrat d'aménagement paysagé)
13. Résolution : Engager employé (mise à l'eau)
14. Résolution : Dépôt des attestations et affichage cours d'éthique et déontologie des élus
15. Résolution : Vidanges des boues octroyées au plus bas soumissionnaire
16. Résolution : Mandater Mario Provençal pour faire les achats en lien avec la maintenance
17. Résolution : Subvention d'Aire Nature
18. Résolution : Mandater Doriane Demers Toutant pour faire des demandes de subventions

19. Résolution : Laurence-Gabriel Boucher Trois-Rives (aide temporaire)
20. Résolution : Redevance Centre Nautique de Grandes-Piles
21. Résolution : Droit accordé d'utiliser le logo de Grandes-Piles afin de faire des autocollants
22. Résolution : Soutien de la Campagne provinciale d'arrache de l'herbe à poux 2022
23. Résolution : Achats de drapeaux municipaux
24. Résolution : Programme d'assurances d'OBNL
25. Résolution : Changement de signataire pour l'addenda du Centre Nautique de GP
26. Résolution : Projet pilot d'une halte camping
27. Résolution : Régie des incendies (projet pilote)
28. Affaires nouvelles
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

## 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS

2022-06-093

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire 6 juin 2022 soit adopté avec les modifications proposées.

### 1.1 MANDATER MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT POUR REMPLACER LE SECRÉTAIRE

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON                      2022-06-094

APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

ATTENDU la séance ordinaire du 2 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER                      2022-06-095

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté tel que rédigé.

## 3. LISTE DES COMPTES

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY

2022-

06-96

APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste de comptes présentés soit approuvée telle quelle.

#### 4. CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY

2022-06-97

APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte la correspondance du mois de juin 2022.

#### 5. RÉSOLUTION : CODE ÉTHIQUE SAINT-MAURICE

ATTENDU la circulation toujours plus dense sur la rivière Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs plaisanciers semblent ignorer les règles élémentaires de prudence;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Shawinigan a établi un code d'éthique de navigation pour la rivière Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grandes-Piles adhère aux bonnes pratiques proposées dans ce code d'éthique;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT

2022-06-98

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles appuie la ville de Shawinigan dans sa demande d'instaurer un code d'éthique de navigation sur la rivière Saint-Maurice. À ce titre la municipalité s'engage à publiciser ledit code d'éthique sur son territoire.

#### 6. RÉSOLUTION : REMBOURSEMENT FRAIS OBNL, PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT l'appui de la municipalité à l'étude d'un établissement d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT QU'un organisme a été formé pour établir certains critères à l'élaboration de cette étude;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme s'est enregistré auprès du registraire des entreprises du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un montant leur a été demandé pour l'ouverture du dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON

2022-06-99

APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal consent à régler le montant de 37 \$ pour l'ouverture du dossier au registraire des entreprises du Québec. Ce montant sera remboursé à madame Geneviève Béliveau qui a avancé la somme.

## 7. RÉSOLUTION : INSCRIPTION SADC

CONSIDÉRANT la demande de la société d'aide au développement des collectivités (SADC) qu'il est désormais requis pour un membre de compléter un formulaire d'inscription;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucuns frais pour être membre de la SADC;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-06-100

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles mandate son Directeur général et Greffier-trésorier monsieur Pierre Beauséjour de remplir le formulaire d'inscription pour garder son statut de membre.

## 8. RÉSOLUTION : ENTENTE SERVICE 911

La présente Entente est conclue entre

La municipalité de Grandes-Piles, située au 630, 4<sup>e</sup> Avenue, Grandes-Piles (Québec) G0X 1H0 (« l'autorité **9-1-1** »)

ET

BELL CANADA, une société dûment constituée en vertu des lois du Canada et située au 1, carrefour Alexander-Graham Bell, immeuble A7, Verdun (Québec), H3E 3B3 (« BELL »).

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« **9-1-1 E** ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** ») a établi, dans la Décision de Télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la Nationale Emergency Number Association (la « **norme i3 NENA** »);

ATTENDU QU'en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de Télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « **ESLT** ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

PAR CONSÉQUENT, moyennant contrepartie de valeur, dont la réception et le caractère suffisant sont les présentes reconnus, les parties conviennent de ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS  
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-06-101

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise madame Caroline Clément, mairesse à signer l'entente de service qui sera passé avec Bell Canada.

9. RÉSOLUTION : POLITIQUE D'AIDE AUX VILLÉGIATEURS SITUÉS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

ATTENDU que la MRC Mékinac adhère à la politique d'aide aux villégiateurs en faisant des balises pour répondre à des demandes diverses des locataires des terres de l'état;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grandes-Piles peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux pouvant être fait pour améliorer le chemin du lac Clair;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-06-102

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles demande un financement de 11 200 \$ pour la réalisation du projet « amélioration du chemin du lac Clair »;

QUE le Directeur général et Greffier-trésorier est autoriser à signer le protocole d'entente avec la MRC.

10. RÉSOLUTION : ACCEPTATION DU DÉPÔT « SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE »

ATTENDU l'obligation de la MRC de Mékinac d'élaborer un schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'article 14 de la susdite loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

ATTENDU QUE la MRC de Mékinac a transmis à la municipalité une proposition du schéma de couverture de risque, conformément à l'article 14 de la loi, contenant les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour les atteindre;

ATTENDU QUE l'article 16 de la susdite loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE l'article 47 de la susdite loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie S-3.4;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-06-103

QUE la municipalité de Grandes-Piles entérine les objectifs de protection optimale proposés au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Mékinac;

QUE la municipalité de Grandes-Piles adopte le plan de mise en œuvre qui est intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour les actions qui concerne la municipalité et celles qui concerne la Régie incendie dont elle est membre.

#### 11. RÉSOLUTION : NETTOYAGE DES FOSSES DE LA 90<sup>E</sup> RUE

CONSIDÉRANT QUE les fossés de la 90<sup>e</sup>, rue aurait besoin d'un nettoyage;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à la compagnie BMK pour les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA 2022-06-104  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accorde le contrat de nettoyage des fosses de la 90<sup>e</sup>, rue à la compagnie BMK pour une somme de 9 887,85 \$ taxes incluses.

#### 12. RÉSOLUTION : CONTRAT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement paysager à effectuer sur les terrains de la municipalité;

ATTENDU QUE madame Martine Muller ne peut plus faire ses travaux pour ne plus être en conflit d'intérêts avec son poste de conseillère municipale;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont donnés à contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY 2022-06-105  
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal demande à son Directeur général et Greffier-trésorier monsieur Pierre Beauséjour de procéder à l'engagement de madame Manon Bastarache à titre contractuel pour effectuer l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité. Le montant du contrat sera de 3 000 \$.

#### 13. RÉSOLUTION : ENGAGER EMPLOYÉ (MISE À L'EAU)

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-06-106  
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS TOUTANT  
IL EST RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise le Directeur général et Greffier-trésorier monsieur Pierre Beauséjour à procéder à l'engagement de monsieur Nick Muller à titre de journalier à la mise à l'eau du 20 mai 2022 au 4 juillet 2022 DE 8 heures à 18 heures, le travail s'effectuera le samedi et dimanche plus le 24 juin et le 1<sup>er</sup> juillet à raison de 10 heures par jour au salaire dicté par la convention collective.

#### 14. RÉSOLUTION : DÉPÔT DES ATTESTATIONS ET AFFICHAGE COURS D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE tous les élus doivent suivre un cours d'éthique et déontologie, et ce, dans les 6 mois de leur élection;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus de la municipalité de Grandes-Piles se sont pliés à cette obligation;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS TOUTANT 2022-06-107  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accepte le dépôt des attestations du cours d'éthique et de déontologie des personnes suivantes :

1. Madame Caroline Clément
2. Madame Martine Muller
3. Madame Doriane Demers Toutant
4. Monsieur Jean-Claude Coydon
5. Monsieur Michel Sesena
6. Monsieur Frédéric Harnois
7. Monsieur Jacques Lemay

QUE ce dépôt sera publicisé sur le site de la municipalité.

**15. RÉSOLUTION : VIDANGES DES BOUES OCTROYÉES AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE**

ATTENDU l'obligation de procéder à la vidange des boues d'étangs générée par le traitement des eaux usées d'origine municipal;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à 3 compagnies spécialisées en collecte, transport et gestion de matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-06-108  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire soit la compagnie Viridis pour un montant de 42 025 \$.

**16. RÉSOLUTION : MANDATER MARIO PROVENÇAL POUR FAIRE LES ACHATS EN LIEN AVEC LA MAINTENANCE**

ATTENDU un contrat de maintenance des bâtiments municipaux donné à monsieur Mario Provençal;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a à effectuer des achats en lien avec la maintenance;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2022-06-109  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Grandes-Piles accorde le pouvoir à monsieur Mario Provençal de faire des achats en lien avec son travail de maintenance.

**17. RÉSOLUTION : SENTIER NATIONAL (SUBVENTION)**

CONSIDÉRANT QUE le Sentier National passe sur les terrains de la compagnie Solifor;

CONSIDÉRANT QUE Solifor demande un montant de 250 \$ + taxes annuellement pour le droit de passage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Grandes-Piles est en faveur d'aider l'organisme du Sentier National qui se trouve sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS 2022-06-110  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles octroie un montant de 250 \$ + taxes à l'organisme Sentier national pour régler le droit de passage annuel à la compagnie Solifor.

18. RÉSOLUTION: MANDATER MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT POUR FAIRE DES DEMANDES DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grandes-Piles a à demander des subventions dans différents domaines;

CONSIDÉRANT QU'une conseillère peut demander des subventions au nom de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-06-111  
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la conseillère madame Doriane Demers-Toutant est mandatée pour faire la demande de subvention au besoin.

19. RÉSOLUTION : MONSIEUR LAURENCE-GABRIEL BOUCHER (AIDE TEMPORAIRE)

CONSIDÉRANT une demande de la municipalité de Trois-Rives pour une aide temporaire d'un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Grandes-Piles peut aider la municipalité de Trois-Rives par le prêt d'un de ses employés à titre d'inspecteur municipal, et ce, sur une base temporaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS TOUTANT 2022-06-112  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Grandes-Piles prête sur une base temporaire un inspecteur municipal à la municipalité de Trois-Rives. Tous les coûts (salaire, frais de déplacement et frais d'administration) seront assumés par la municipalité de Trois-Rives.

20. RÉSOLUTION : REDEVANCE CENTRE NAUTIQUE DE GRANDES-PILES

ATTENDU une demande de l'organisme Centre Nautique de Grandes-Piles à l'effet de modifier le contrat entre l'organisme et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la modification demandée est à l'effet que la municipalité laisse tomber la clause qui demande une redevance de 8 % des revenus;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-06-113  
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le conseil municipal acquiesce à la demande en tenant compte que les redevances reviennent à des investissements pour la réfection de la Marina pour la saison 2022.

21. RÉSOLUTION : DROIT ACCORDÉ D'UTILISER LE LOGO DE GRANDES-PILES AFIN DE FAIRE DES AUTOCOLLANTS

CONSIDÉRANT une demande du village du Bûcheron de Grandes-Piles pour qu'ils puissent avoir la permission de vendre des autocollants à l'effigie de la municipalité de Grandes-Piles;



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-06-114

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles permet que l'organisme puisse vendre des autocollants à effigie de Grandes-Piles. Les frais de fabrication des autocollants seront assumés par le village du Bûcheron.

## 22. RÉOLUTION : SOUTIEN DE LA CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE D'HERBE À POUX 2022

ATTENDU une campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux (2022);

CONSIDÉRANT QUE l'association pulmonaire du Québec invite les municipalités à soutenir la campagne;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS  
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-06-115

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles soutient la campagne de sensibilisation en entreprenant de poser les actions pour soutenir la campagne.

## 23. RÉOLUTION : ACHATS DE DRAPEAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'achat de drapeaux pour le remplacement des drapeaux usés;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-06-116

Que la municipalité achète : 10 drapeaux représentant la municipalité  
10 drapeaux du Québec  
10 drapeaux du Canada

Au montant indiqué dans la soumission de Version Image Plus.

## 24. RÉOLUTION : PROGRAMME D'ASSURANCES DES OBNL

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifié ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-06-117

Que ce Conseil autorise la municipalité de Grandes-Piles à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

<b>policy_number</b>	<b>name</b>	<b>address</b>
<b>OSBL-200220</b>	Société d'histoire de Grandes-Piles	650, unité 6, 4e Avenue
<b>OSBL-200247</b>	Club Fadoq de Grandes-Piles	650, 4e Avenue bureau 2
	Club Nautique de Grandes-Piles	599, 1 <sup>ère</sup> Avenue

## 25. RÉSOLUTION : CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR L'ADDENDA DU CENTRE NAUTIQUE DE GRANDES-PILES

ATTENDU une résolution du 7 septembre 2021 pour la signature d'une entente entre la municipalité de Grandes-Piles et le Club Nautique de Grandes-Piles;

ATTENDU qu'un des signataires de l'entente ne fait plus partie du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-06-118

QUE le nom de monsieur Michel Germain à titre de signataire de l'entente soit remplacé par le nom de madame Caroline Clément.

## 26. RÉSOLUTION : PROJET PILOT D'UNE HALTE CAMPING

ATTENDU une demande du Club Nautique de Grandes-Piles à l'effet d'installer des places pour un camping temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Grandes-Piles est en accord avec le projet pilote pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

2022-06-119

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise l'établissement d'une halte camping géré par le Club Nautique de Grandes-Piles à la Marina municipale. Cet établissement sera un projet pilote pour l'année 2022.

## 27. RÉSOLUTION : RÉGIE DES INCENDIES (PROJET D'ÉTUDE)

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Tite, Saint-Adelphe, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Hérouxville ont regroupé leurs services de sécurité incendie sous le nom de la Régie des incendies du Centre-Mékinac,

ATTENDU QUE les municipalités de Grandes-Piles, Trois-Rives et Saint-Roch-de-Mékinac ont regroupé leurs services de sécurité incendie sous le nom de la Régie intermunicipale de la Vallée-du-Saint-Maurice,

ATTENDU QUE ces municipalités ont pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE ces municipalités désirent présenter un projet d'étude de regroupement de leurs services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-06-120

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

– Le conseil de Grandes-Piles autorise la Régie des incendies de la Vallée du Saint-Maurice à participer au projet d'études de REGROUPEMENT DES RÉGIES DES INCENDIES,

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

– Le conseil nomme la Régie des incendies du Centre-Mékinac comme étant l'organisme responsable du projet.

## 28. AFFAIRES NOUVELLES

### DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT une demande de la compagnie RMG concernant un réajustement du montant du contrat de déneigement;

CONSIDÉRANT QU'après une rencontre avec le responsable la compagnie il a été jugé que ses demandes étaient raisonnables et le conseil consent à réajuster les montants des contrats de déneigement soit 6 700 \$ de plus en zone urbaine et 6 700 \$ en zone hors urbaine;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS TOUTANT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-06-121

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles réponde positivement à la demande de la compagnie RMG concernant un ajustement des montants du contrat de déneigement.

## 29. PÉRIODE DE QUESTIONS

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR  
ET RÉSOLU

## 30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS  
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-06-122

La levée de la séance ordinaire du 6 juin 2022 à 20H38

Caroline Clément  
Maire

Pierre Beauséjour  
Directeur général  
Greffier-trésorier

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément, Maire

---

**Certificat de crédits**

Je, soussigné greffier-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Pierre Beauséjour  
Directeur général et Greffier-trésorier